



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, transmises par courriel à cause des mesures sanitaires liées au COVID-19 30 avril 2020

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique – Personnel –
TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi d'ouvrir cette communication en espérant vous savoir toutes et tous, ainsi que les personnes qui vous sont chères, dans la meilleure santé possible, éloignée des méfaits du Coronavirus.

Ce 30 avril, une séance de votre Assemblée était au programme. Mais vos activités ont été suspendues, par décision d'une rapidité à laquelle les instances supérieures ne nous avaient pas habitués ; qu'elles en soient ici félicitées et remerciées, car vous êtes précieux pour l'exercice de la démocratie.

Votre Municipalité, « sur le pont » de manière intense et ininterrompue, a décidé de vous faire le présent message, qui est récurrent lors de vos réunions. Nos communications n'étant pas soumises au vote, nous publierons celles-ci dans la rubrique « COVID-19 » du site Internet communal. Ainsi, tous les Cancoires en seront bénéficiaires.



Election complémentaire à la Municipalité

Ordre, contrordre = désordre ! Après avoir suspendu le processus électoral, le Conseil d'Etat vient de décider qu'il doit être repris à zéro, pour une première échéance électorale au dimanche 21 juin 2020. Les trois personnes, candidates au siège vacant au sein de la Municipalité dès le 1er juillet prochain, votre Président et le Président des Cancoires Indépendants ont été informés par notre dévouée Secrétaire municipale, Isabelle Fogoz.



Reprise des activités du Conseil communal

Le Conseil d'Etat, sur l'exemple de l'Assemblée fédérale, autorise à nouveau aux Conseils communaux et généraux de siéger, sous stricte condition du respect des dispositions de protection sanitaire. La Berne fédérale investit 3 millions pour investir BernExpo, le canton n'a pas communiqué le chiffre pour le déplacement du Grand Conseil à la Marive à Yverdon, et notre village, par chance, possède une (grande) salle de gym, permettant de réunir votre Assemblée dans les meilleures conditions.

Quant à la Grande Salle, les commissions y trouveront l'espace sécuritaire indispensable. Ces propositions de lieux de réunions ont été soumises par Yann Tornare à votre Président, qui les approuve.

Un récent échange avec votre président « entre-ouvre la porte » à une séance du Conseil communal, jeudi 25 juin prochain. Si la situation sanitaire, en Suisse en général et dans le Canton de Vaud en particulier, confirme les indicateurs actuels, votre prochaine réunion serait dévolue aux 4 préavis initialement prévus d'être débattus aujourd'hui. Mais la plus grande prudence est de mise car « *les experts du moment pourraient bien être les ânes de demain* » (citation de Suzette Sandoz).

S'agissant de la présentation des comptes et de la gestion de l'exercice 2019, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 23 avril, d'adapter les règles y relatives :

1. *Le bouclage des comptes est fixé au 15 juin 2020.* Si le nôtre est fait (voir ci-dessous), la Municipalité a encore devant elle l'important travail de commenter les chiffres, là où c'est nécessaire, puis d'établir conjointement avec notre Chef des finances, le préavis sur les comptes, enfin de compléter si nécessaire son projet de rapport de gestion. La dernière opération sera la validation formelle par l'ensemble de la Municipalité.
2. *Le délai pour la remise des comptes 2019 au Conseil communal est fixé au 15 juillet 2020.* La Municipalité respectera ce délai impératif. Par contre, un envoi anticipé est notre désir, si possible avant fin juin, ce qui permettrait au soussigné de participer au moins à la séance de présentation de l'exercice 2019 à la CoFin et à la CoGest, donc avant son départ en « pré- retraite ».
3. *Le délai pour l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2019 par le Conseil communal est fixé au 30 septembre 2020.* Votre Président Christian Marrel et le Syndic soussigné conviendront d'une date, la plus proche de la précitée, mais la plus éloignée des effets ravageurs actuels de la pandémie.

Le Bureau du Conseil communal et le Greffe municipal vous tiendront informés dans les meilleurs délais. En attendant, merci de faire vôtre la citation de Jean de La Fontaine : « *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage* ».



Personnel communal

En date du 22 avril 2020, la Municipalité a procédé à l'assermentation de notre nouvelle Secrétaire municipale adjointe, Lucie Gamboni. Lucie est connue de la plupart d'entre vous et de nous, ayant fait son apprentissage, il y a une dizaine d'années, au sein de notre administration, avant de s'envoler sous d'autres cieux. La formation continue étant une « seconde peau », elle nous revient, avec dans son bagage, un brevet fédéral de gérante d'immeubles. La gestion de dossiers complexes ne sera donc pas un problème pour elle.

Lucie Gamboni remplace désormais Christiane Genton, en arrêt de travail depuis ce qui ressemblait à un « banal accident domestique », mais dont les conséquences l'éloignent de son travail depuis septembre dernier. A ce jour, aucune indication ne nous permet de prévoir un retour de Madame Genton, avant son départ à la retraite ordinaire, en septembre prochain.

La Municipalité profite ici de saluer l'extraordinaire engagement de Isabelle Fogoz, « amputée » depuis 7 mois de sa collaboratrice directe. Si aucun dossier n'est en souffrance, nous le devons à notre Secrétaire municipale, pour qui le mot « congé », souvent samedis-dimanches compris, a été mis en veilleuse, pour le bien de notre collectivité. MERCI Isabelle, des comme toi c'est de la « denrée rare ».

Un autre départ à la retraite ordinaire est au programme : notre Préposée au Contrôle des habitants (CH) a fait valoir son droit, et devait terminer son activité, il y a dix jours. La réorganisation du travail au sein de l'administration, en cette période de pandémie, a amené la Municipalité à demander à Nicole Dorthe de « ripper » son départ de quelques semaines, après 42 ans de bons et loyaux services !

Nicole a accepté, n'étant plus à quelques jours près pour nous quitter ☺. Ainsi, elle pourra aussi transmettre les éléments saillants de son immense savoir à la future Préposée au CH, Lucie Gamboni, qui partagera son temps avec celui du Greffe. MERCI Nicole, je ne sais pas si nous allons te manquer, mais toi à nous oui, à coup sûr !

Pour terminer ce chapitre, la Municipalité relève un engagement sans faille de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Nous leur devons un fonctionnement sans aucun accro de notre institution publique, ce qui n'était pas garanti d'avance, au vu de la pression insidieuse que provoque la pandémie sur tout un chacun, et particulièrement pour qui n'est pas confiné pour des motifs de sécurité. Simplement et sincèrement MERCI.



Comptes communaux exercice 2019

L'équipe de notre Bourse communale, sous la bienveillante et professionnelle gestion de notre nouveau Chef des finances, a procédé à toutes les opérations permettant le bouclage des comptes 2019 dans les délais initialement prévus. Bravo à vous, Isabelle Gaillard, Valérie Guex et Mathieu Rochat.

La Fiduciaire ne s'y est pas trompée, et elle relève l'excellence de votre travail dans son rapport sur la vérification des comptes. Une fois n'est pas coutume, ce rapport vous est transmis avec ces communications.

Voici quelques chiffres :

- En incluant le crédit extrabudgétaire de Fr. 100'000.00, accordé en cours d'exercice par la CoFin, **le budget 2019 prévoyait un déficit de Fr. 443'900.00**
- L'exercice clôture sur un bénéfice de Fr. 67'840.93

Ce résultat tient compte du trop payé de Fr. 1'404'256.76 à l'Etat pour l'année 2019, et qui va nous être remboursé ... sans intérêts :

• Réforme policière	: Fr.	25'334.-
• Facture sociale	: Fr.	625'763.-
• Péréquation directe	: Fr.	778'493.-

Pour mémoire, lors du bouclage des comptes 2018, nous avons dû prendre acte d'une diminution d'environ un million de nos recettes fiscales sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Les acomptes 2019, fixés par le canton en 2018 sur les 3 points précités, étaient fondés sur le dernier exercice comptable bouclé, soit celui de 2017. Ceci explique pourquoi nous n'aurons pas, contrairement à l'année dernière, à vous demander un crédit extrabudgétaire pour honorer un supplément de charges, sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise. Par rapport à 2018, le rendement en 2019 des impôts précités c'est légèrement amélioré.

Quelques chiffres supplémentaires :

• le total des revenus se monte à	Fr.	26'691'347.74
• le total des charges est de	Fr.	26'623'506.81
• l'excédent des revenus est de	Fr.	67'840.93
• le compte du capital s'élève à	Fr.	1'441'009.00
• la dette a été remboursée de	Fr.	795'000.00
• la marge d'autofinancement est de	Fr.	2'350'000.00

La hausse de 2.5 points d'impôts, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a rapporté un supplément de recettes de Fr. 469'455.- Sans cette adaptation fiscale, l'exercice sous revue aurait été déficitaire, et empêché le remboursement de Fr. 500'000.- d'un emprunt venant à échéance.

Le résultat de 2019 démontre, une fois de plus, qu'un budget n'est qu'une prévision, fondée sur des éléments factuels, connus à un temps « T ». Même les plus aguerris d'entre nous ne possèdent pas la boule de cristal qui permettrait de « tirer des plans sur la comète » sur le futur résultat. Tel que régulièrement exprimé par le soussigné, la voie du bon sens commande de toujours rester humbles devant cette « matière immatérielle » que sont les finances publiques.

Pour conclure, MERCI à l'ensemble de notre personnel qui a gardé à l'esprit, de manière omniprésente, la notion d'utilité pour notre collectivité avant d'engager quelque dépense que ce soit.



La Poste

« Voilà, c'est fait », ou presque. Belmont conservera la prestation postale de proximité. Nous le devons essentiellement à notre pharmacienne, qui mérite toute notre gratitude ... et notre clientèle. Les travaux de transformation des locaux « En Arnier » sont actuellement retardés, « Coronavirus oblige ». Mais le provisoire du bureau de Poste au sein de nos locaux peut durer encore le temps nécessaire, sans mettre en péril nos activités, « pause-café confortable » exceptée ☺.



Autoroute A9

Les cabanes du chantier de la rénovation des viaducs de la Paudèze sont rentrées au dépôt, et l'autoroute rendue aux usagers. Reste un bémol : plusieurs personnes nous ont fait part de leur questionnement sur le bruit, celui-ci semblant plus important qu'avant les mesures d'assainissement du bruit. Ce qui est certain, c'est une modification de sa fréquence (nouveau tapis roulant), ce qui laisse à penser à certains qu'il en est de même de son niveau sonore. Affaire à suivre.

Quant à la levée par la Confédération des oppositions, déposées fin 2016 contre l'élargissement des tunnels, la réponse n'a d'égal que le report des travaux au-delà de 2025. Certains se mettent à espérer que ce « méga projet » soit reporté à la Saint Glinglin, et il se pourrait qu'ils soient visionnaires !

Je vous remercie de votre lecture et prenez soin de vous, nous avons besoin de vous.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) – Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) -Vignes

Sécurité publique

Le 16 mars dernier, le Conseil d'Etat prononçait l'Etat de nécessité par voie d'arrêté. Le plan ORCA est déclenché (Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) et dès sa mise en place, l'opérationnel sécuritaire vaudois dans sa globalité (Polices communales, Police cantonale, Pompiers, Protection Civile) est dirigé par le Conseil d'Etat via l'Etat-Major de conduite cantonal (EMCC).

Les décisions opérationnelles sont unifiées au niveau cantonal. Un Etat-major de conduite COVID-19 dirige les opérations police. Notre commandant de police, le Lt-col Dan-Henri Weber, est intégré au groupe RH EMCC ; il est le répondant pour les Polices communales vaudoises.

L'organisation opérationnelle de notre corps de police a dû être adaptée et les entités PEL et APOL (Association Police Lavaux) travaillent de concert et ont fusionné leur effectif opérationnel. Des patrouilles mixtes ont été mises en place et les frontières entre nos deux associations supprimées pour permettre à l'ensemble des policiers PEL et APOL d'agir sur l'ensemble des 2 secteurs d'intervention. A cela s'ajoute également une patrouille mixte gendarmerie/police pour assurer les interventions à caractère judiciaire. En contrepartie, un policier appuie les unités d'intervention de la gendarmerie ; toutes les zones commerciales des 4 communes font l'objet de présences préventives quotidiennement. Toutes les zones publiques sont contrôlées quotidiennement.

De ce fait, les contrôles de stationnement, radar et de circulation ont été mis en suspens sur l'ensemble du canton. Afin de garantir un effectif en tout temps prêt à intervenir, les collaborateurs policiers et ASP (assistants de sécurité publique) « non essentiels » aux missions générales de police (urgence 117), ont été mis au vert, les corps de police et gendarmerie devant travailler au strict minimum de leur effectif. Pour limiter la propagation du virus au sein des postes de police et de gendarmerie, ceux-ci ont été fermés à toute personne hors du milieu policier ; seuls les postes de gendarmerie de Payerne, Yverdon, Vevey, Morges et Lausanne Flon sont ouverts au public pour les prises de plaintes urgentes (mixité Police et Gendarmerie). La majorité du personnel civil effectue du télétravail à domicile ; à ce jour, 25 % de l'effectif de notre Police Est lausannois est indisponible, soit pour maladie.

Le 7 avril, la Municipalité a pris la décision d'édicter une prescription permettant à notre police d'amender les promeneurs qui franchissent ou coupent la rubalise qui a été mise en place dès les 16 mars, limitant ainsi l'accès à nos refuges, couverts, places de pique-nique et places de jeux. Dès lors, l'article 107, chiffre 2 de notre Règlement général de police visant à combattre les maladies transmissibles a été appliqué. A noter que les patrouilles préventives représentent quelque 70 passages par jour et pour chacune de nos 4 communes. Elles ont été fortement renforcées durant le week-end Pascal et les vacances scolaires. Au 26 avril, on dénombre 13 amendes d'ordres COVID-19 et une dénonciation au Ministère public.

La Municipalité, a également pris la décision de mettre 3 de ses carrefours sous clignotant évitant ainsi aux piétons de devoir appuyer sur le bouton pressoir pour traverser la chaussée.

Notre Protection civile Lavaux-Oron a rejoint l'Etat-Major commun de 3 régions qui travaillent maintenant de concert : Riviera, Aigle et Lavaux-Oron, avec un centre de commandement à Montreux. Au total plus de 150 missions ont été traitées, dont 83 actuellement en cours, certaines 7/7, parfois de nuit. En coordination avec la Direction générale de la Santé :

- tri à l'entrée des hôpitaux, distribution de masques et de matériel médical aux cabinets médicaux, hôpitaux, EMS ;
- aide à la gestion des accès ;
- renfort aux EMS, adapté au nombre de résidents (40 Instituts) ;
- transports de matériel médical ;
- appui sécurité ;
- aide en cuisine et/ou distribution de repas, livraison de repas ;
- surveillance de résidents d'EMS, aide pour des animations ;
- désinfection de zones contaminées, d'ambulances ;
- déplacement de personnes pour dialyses ;
- accueil de personnes sans abri ;
- mesures d'hygiène, accueil des familles en visite aux personnes en fin de vie.

En ce qui concerne nos pompiers, à ce jour, notre région Ouest-Lavaux est autonome et peut assurer les missions avec un état des ressources à 88,8%. Le nombre d'interventions est en nette diminution. Cependant, avec la sécheresse que nous vivons, le canton a interdit tout feu en forêt dès le 15 avril et nos pompiers restent très vigilants (*cette mesure a été levée le 29 avril*).

L'accès en caserne a été strictement interdit exception faite du personnel d'intervention, membres état-major, fourriers et chefs matériel dans leur caserne respective et du responsable magasin matériel qui est à Lutry. Notre commandant, le Maj Sébastien Baehler a mis à la disposition de nos 4 communes, les jeunes recrues qui ne peuvent pas encore intervenir sur le terrain : elles sont chargées de la livraison des courses aux personnes de +65 ans et/ou à celles atteintes dans leur santé, ou encore en grande difficulté.

Je tiens ici à remercier très chaleureusement nos 3 commandants, ainsi que tout leur personnel, opérationnel ou civil, pour leur engagement et leur détermination dans la gestion de cette crise sans précédent, au service de nos citoyens.



Auberge communale

Etat de nécessité COVID-19 - Fermeture de l'Auberge communale

Suspension du paiement de loyer

Notre Auberge communale, tout comme des dizaines de milliers d'établissements publics, a dû fermer ses portes le 16 mars dernier, suite à l'état de nécessité prononcé pour l'ensemble du territoire cantonal, ainsi que de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19).

Consciente du préjudice économique, ainsi que de la précarité financière que cette situation induit à M. et Mme Lang, la Municipalité a décidé, en date du 30 mars, de renoncer à l'encaissement du loyer du mois d'avril 2020, ainsi que ceux qui suivent, tant que l'interdiction d'ouvrir l'Auberge communale est active.

Par ailleurs, au moment de la reprise des activités de notre Auberge, et tel que le Conseil fédéral l'a décrété, un délai de paiement du loyer de 90 jours sera mis en place, afin de ne pas préjudicier encore plus la situation financière du couple Lang. Ces derniers nous ont fait part de leur soulagement et de leur immense gratitude. Tout leur personnel a été mis au chômage technique (il incombe à l'employeur d'avancer les salaires et le paiement des charges sociales) et les Lang ont pu toucher les RHT pour le mois d'avril (indemnité pour la réduction du temps de travail), ce qui a pu les aider à faire face à leurs charges. Ils restent toutefois très inquiets, comme toute la profession, si cette situation devait perdurer au-delà du mois de juin. L'arrêté du Conseil d'Etat du 17 avril 2020 – Aides aux locataires – dans son art. 3 stipulant que « le montant de l'aide ne s'applique pas aux baux conclus par des collectivités publiques », vient absolument conforter notre décision !



Vignes

Le minage de nos vieux gobelets est fait, les lignes d'échalas en place pour la plantation sur fil des barbus (jeunes vignes) sont prêtes. Nous attendions la pluie pour commencer à replanter...elle est enfin là !

La mise en bouteilles de notre blanc 2019 a eu lieu sans que la dégustation de son élaboration en cuve ait pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire que nous vivons ! Cependant, cette cuvée 2019 a obtenu le label Terravin, ce qui nous réjouit en cette période compliquée. Le prix reste inchangé à Fr. 12.- la bouteille. On espère pouvoir le déguster prochainement, à distance peut-être, mais ensemble !

Bonne suite à tous et surtout continuez à prendre soin de vous !

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, municipale



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - Paroisses - Bâtiments communaux (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - Domaines et Forêts

Le Conseil d'Etat a adopté en date du 16 mars 2020 l'arrêté relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus (COVID-19). Cet arrêté prévoit que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) « organise et adapte la prestation d'accueil de jour des enfants et que la cheffe du DIRH est compétente pour édicter les dispositions précisant les modalités de cet accueil. »

CVE Les Moussaillons

Vendredi 13 mars, j'ai annoncé au personnel qu'une éducatrice était porteuse saine du COVID-19. Suite à cela, il a été décidé d'informer tous les parents par téléphone. Tous, ou presque, sont immédiatement venus chercher leur/s enfant/s. Sur la base de la Directive cantonale, ils ont été informés que la structure serait ouverte lundi matin 16 mars. Plusieurs ont annoncé, de vive voix ou par mail, que leur enfant ne viendrait pas ce lundi.

Cependant lundi matin, Mme Lafond et la soussignée ont ouvert la structure Nursery-Trotteurs, et fait le contrôle des professions éligibles à un accueil. Elles ont contacté les parents afin de leur préciser s'ils étaient prioritaires ou non pour un accueil. Chaque famille a choisi de rester à domicile.

Le même exercice a eu lieu au CVE Grands.

A 13 heures, je me suis rendue auprès de l'équipe et nous avons fait le point de la situation.

Durant ce « débriefing » nous avons reçu l'annonce d'un nouveau cas parmi le personnel et les éducateurs présents ont manifesté leur inquiétude pour la suite. J'ai donc pris la décision de fermer la structure, au moins pour une semaine, étant donné que les parents avaient trouvé des solutions de garde.

Nous avons adressé un mail à tous les parents les informant que le CVE « Les Moussaillons » serait fermé jusqu'à nouvel avis.

Ensuite est tombée la décision du canton !

Très rapidement, nous avons été informés par l'OAJE (Office d'accueil de jour des enfants) que des structures d'accueil d'urgence allaient être ouvertes. Pour le Réseau PPBL, une structure de Paudex a accueilli une dizaine d'enfants, dont 3 de Belmont.

Suite aux dernières directives du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat, nous avons ouvert le CVE lundi 27 avril. Un accueil restreint est proposé, 12 enfants sont inscrits et ceci jusqu'au 11 mai.



UAPE

Vendredi 13 mars, lors de l'annonce de la fermeture des écoles, un Service d'accueil scolaire, ci-après SAS, a été proposé aux parents, toujours, en principe, sur la base des critères de priorité.

Le temps que la mise en place de ce service devienne opérationnelle, il a été convenu, d'entente avec la Direction des écoles et la responsable de l'UAPE, Mme de Saugy, que l'UAPE accueillerait les enfants, dès lundi matin 16 mars. Durant une semaine, entre 3 et 7 enfants ont fréquenté la structure, le temps que les parents s'inscrivent pour le SAS, auprès de la Direction des écoles.

A partir du 23 mars, une partie de notre personnel UAPE a travaillé en collaboration avec les enseignants, ce qui permettait de constituer des petits groupes, comme l'impose la « distance sociale ».

- Dans un local, 10 personnes en tout (donc 9 élèves + 1 adulte, 8 élèves + 2 adultes ...)
- Hors des bâtiments, groupe de 5 personnes en tout (donc 4 élèves + 1 adulte ...)

D'autre part, chaque jour, une ou plusieurs salles différentes étaient utilisées de manière à ce que notre personnel de conciergerie puisse nettoyer et désinfecter les locaux.

Le SAS a été maintenu durant toutes les vacances de Pâques sauf Vendredi Saint et Lundi de Pâques. Il continue jusqu'à la réouverture des écoles, le 11 mai prochain.



Information financière

Durant toute cette période de fermeture, il est bien entendu que nous avons bloqué la facturation. M. Rochat, notre responsable des finances, a fait une estimation avec réouverture probable fin mai. Il en résulte une perte d'environ CHF 110'000.- (participation des parents).

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Réseau d'eau potable

Le 25 février 2020, nous avons eu une inspection de notre réseau de distribution de l'eau potable de la part de la section "Qualité des eaux" de l'Office de la consommation du canton (OFCO).

Il s'agit, pour nous, de la 1ère inspection effectuée dans le détail. Les points principaux de l'inspection ont porté sur :

- le dossier technique du réseau;
- la visite technique des installations de pompage et stockage;
- les procédures opérationnelles d'autocontrôle;
- le respect des prescriptions de la SSIGE;
- l'information à la population sur la qualité de l'eau;
- le programme annuel de prélèvement et d'analyse de l'eau selon les nouvelles directives.

Les points à améliorer, ou à compléter, sont les suivants:

- compléter la signalétique dans les installations de stockage;
- développer un plan d'urgence en cas de pollution de l'eau;
- mettre à jour l'analyse des risques à la suite des travaux;
- développer un plan de réponse aux réclamations.

Le point relatif à l'information sur la qualité de l'eau fait l'objet d'une publication sur notre site internet, portant sur les analyses effectuées par nous, en plus de celles effectuées par le Service de l'eau de Lausanne.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

J'ai le plaisir de vous donner quelques informations sur l'avancement des travaux liés à l'aménagement du territoire.

Plan d'affectation

Le 14 novembre dernier, la Municipalité a présenté à votre Conseil son préavis sur le futur plan d'affectation. Un rapport de minorité de la CCU a soulevé quelques questions sur le règlement mais surtout sur la modification de l'indice d'utilisation du sol (IUS) qui passait de 0,4 (400 m² de surface habitable par 1'000 m² de terrain constructible) à 0,625 (625 m² de surface habitable par 1'000 m² de terrain constructible), ceci pour tous les terrains situés dans le périmètre compact, soit la moitié inférieure de notre commune.

Cet accroissement obligatoire de l'IUS étant juridiquement mis en cause par plusieurs conseillers, décision a été prise de retirer ce préavis et de revenir auprès du Conseil communal a posteriori.

Après plusieurs échanges téléphoniques avec les services cantonaux, la Municipalité a envoyé, le 5 février 2020, un courrier requérant une réponse officielle sur cette obligation et s'il était possible d'augmenter l'IUS dans une moindre proportion, en tant que « mesure transitoire » mais allant dans le sens de la densification.

Deux rappels plus tard, le Service du développement territorial (SDT) nous a fait savoir, le 13 mars, qu'il y avait deux possibilités. La première était de maintenir « exceptionnellement » le taux à 0,4 ou de passer à un taux de 0,625. Aucun autre taux n'est accepté et aucune nouvelle zone ne pourra être ouverte tant que le périmètre compact ne sera pas densifié à son minimum de 0,625.

Entre temps, MM. Michelet, Gamboni et moi-même avons rencontré la CCU pour échanger sur le rapport de minorité de M. Gabella mais nos travaux ont été interrompus par le COVID-19. Ils ont repris hier, 29 avril.



Plan partiel d'affectation « En Arnier III »

En avril 2019, le SDT a rendu le résultat de son rapport préliminaire sur la faisabilité du PPA « En Arnier III » prévu sur l'emplacement de l'ancien Musée Deutsch qui sera appelé à être démoli.

En juillet 2019, le résultat d'un concours d'architectes a été présenté à une délégation municipale.

Depuis lors, un bureau d'urbanisme travaille à l'élaboration du rapport 47 OAT, du plan et du règlement pour que ce nouveau plan d'affectation puisse être présenté à l'examen préalable du SDT. A rappeler que cette mesure d'urbanisation a déjà été annoncée au canton pour son calcul du potentiel de nouveaux habitants à l'horizon 2030 lors de l'élaboration du PALM 2016.

Lors de nos premiers échanges avec le projeteur, nous avons attiré son attention sur la volonté municipale de prévoir de nouveaux aménagements routiers afin de rendre la route d'Arnier moins large pour inciter les conducteurs à respecter, encore plus, la zone 30 km/h.

Par conséquent, parallèlement aux discussions avec le bureau d'urbanisme concernant le volet construction, le réaménagement de la route d'Arnier est réfléchi. Le vœu du projeteur est que l'aspect esthétique ne soit pas minimisé, que les aménagements soient soignés, en continuité avec les existants et les plantations présentes de même qu'avec les aménagements extérieurs souhaités pour le plan d'affectation.

Un mandat d'étude sera donné et financé par le maître d'ouvrage jusqu'à et y compris l'enquête publique. La commune prendra à sa charge le mandat d'ingénieur pour les travaux d'exécution du réaménagement routier et les frais d'étude liés aux réseaux souterrains (eau, électricité et assainissement).

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale